



COMMUNE DE CHEYRES-CHÂBLES
CANTON DE FRIBOURG

PROCES-VERBAL DU CONSEIL GENERAL

DATE : 28 mai 2018 LIEU : CHÂBLES

CONSEIL GENERAL

Présidence : Monney Florian

Présences: Balestra Raphaël, Bersier Louis, Berthoud Corinne, Bise Sébastien, Chanez Daniel, Chanez Magali, Chanez Yves, Delley Francis, Gander Angélique, Grandgirard Janine, Heberling Sven, Maendly Jean-Luc, Märki Daniel, Marti Laure, Méan Thierry, Michel Céline, Monney Florian, Morax Pierre, Pillonel Bernard, Pillonel Jeanne-Antide, Pillonel Patrick, Pillonel Philippe, Pochon Bernard, Poretti Sébastien, Prébandier Krisztina, Rapo Philippe, Rey Stéphane, Sauteur Ludovic et Wyss Gérard

Excusé : Brülhart Jonas

La secrétaire du Conseil général : Danielle Bise

CONSEIL COMMUNAL

Présences : Arnold Pascale, Cornioley Christian, Dietlin Pierre-Yves, Monney Fabien, Rosset Blanc Dominique, Ruffieux Jérôme et Schmid Sébastien

Le Président souhaite la bienvenue à cette 7^{ème} séance du Conseil général de Cheyres-Châbles.

Il salue la présence de M. Vottaz, Conseiller communal de Estavayer.

En préambule, le Président annonce les changements qui ont eu lieu au sein des différents Conseils. Il a le plaisir de féliciter M. Christian Cornioley qui, après un bref passage au Conseil général, a été élu au Conseil communal. Après cette ascension très rapide, Christian est déjà en activité depuis quelques semaines. Au nom de tous, il le remercie pour sa disponibilité et son engagement. Il félicite également MM. Francis Delley et Jonas Brülhart pour leur élection au Conseil général, respectivement en remplacement de Christian Cornioley et de Romaine Pillonel, démissionnaire pour raisons professionnelles. Au nom de tous, il leur souhaite la bienvenue. Le Président profite de l'occasion qui lui est donnée pour féliciter la Troupe du Vieux Pressoir. Cette troupe de comédiens amateurs s'est illustrée le samedi 19 mai à Colombier, en remportant le premier prix du concours de la Fédération suisse des sociétés théâtrales amateurs. Merci à tous les acteurs d'avoir porté au sommet les couleurs de notre commune dans le monde du théâtre.

La partie officielle devant débuter, le Président demande de mettre en veille les téléphones portables et rappelle à tous les intervenants de se lever avant de prendre la parole et de s'exprimer au micro.

Le Président rappelle aux membres du Conseil général qu'ils ont été convoqués à la séance de ce jour par lettre personnelle du 2 mai 2018, par affichage au pilier public, par annonce dans le Cheyres-Châbles Info de mai et par publication sur le site internet de la commune.

Y a-t-il une remarque sur le mode de convocation ?

Cette convocation comporte le tractanda de la séance ainsi que les documents liés aux différents points, conformément à l'art. 38 de la loi sur les communes (du 25 septembre 1980, état au 1^{er} janvier 2011).

Le Président demande s'il y a d'autres remarques à formuler sur le mode de convocation.

Les scrutateurs sont : MM. Yves Chanez, Philippe Pillonel et Sébastien Poretti.

Le Président remercie la secrétaire du Conseil général, Mme Danielle Bise, de prendre le procès-verbal de cette séance et informe qu'elle sera enregistrée afin de faciliter sa rédaction, selon l'article 3 du règlement d'exécution de la loi sur les communes. La bande sera effacée sitôt le procès-verbal approuvé.

Il demande aux scrutateurs de bien vouloir procéder au contrôle des présences.

Présences : 29 Majorité : 15 Quorum atteint

Est excusé : M. Jonas Brülhart

Il relève que ce soir, le Conseil communal est au complet.

Il rappelle que pour les votes et élections, les décisions sont prises à la majorité des votants, les abstentions ne comptant pas.

Le quorum étant atteint, il déclare cette assemblée valablement constituée.

Le Président fait lecture du tractanda :

1. Approbation du PV de la séance du Conseil général du 19 mars 2018
2. Comptes 2017
 - 2.1 Comptes de fonctionnement
 - 2.2 Comptes des investissements
 - 2.3 Rapport de la commission financière
 - 2.4 Approbation des comptes 2017
3. Ferme Märki : délégation de compétence au Conseil communal pour la création d'un DDP de 99 ans sur une partie de la parcelle n°65, investissement de CHF 500'000 dans la coopérative de construction et vente à la coopérative
4. Réfection de la lucarne et étanchéité du bâtiment Moullet, avec crédit y relatif
5. Octroi d'un crédit d'investissement de CHF 15'000.- TTC pour la participation communale à une étude de grandissement de la STEP de LÈRES
6. Approbation des modifications des statuts de l'Association du CO de la Broye
7. Approbation du règlement relatif à la participation communale aux coûts des traitements dentaires scolaires
8. Approbation du règlement organique du service de défense contre l'incendie et de lutte contre les éléments naturels
9. Approbation du règlement de la commune de Cheyres-Châbles sur les émoluments administratifs et les contributions de remplacement en matière d'aménagement du territoire et de constructions
10. Informations du Conseil communal
11. Informations du Conseil général
12. Divers

Quelqu'un a-t-il une remarque à formuler concernant l'ordre du jour ?

Vote :

Approbation : 29 Avis contraire : 0 Abstention : 0

Le tractanda est approuvé par 29 voix.

Le Président remercie les membres du Conseil général et déclare cette séance ouverte.

1. Approbation du PV de la séance du Conseil général du 19 mars 2018

Y a-t-il une remarque à formuler quant à l'entrée en matière ?

Le Président rappelle que ce procès-verbal ne sera pas lu en assemblée, il a été remis avec la convocation.

Les membres du Conseil général sont priés de passer au vote à main levée.

Vote :

Approbation : 29 Avis contraire : 0 Abstention : 0

Il remercie la secrétaire Mme Danielle Bise pour sa rédaction.

2. Comptes 2017

Y a-t-il une remarque concernant l'entrée en matière ?

Le Président passe la parole à M. Jérôme Ruffieux pour la présentation de cet objet.

2.1. Comptes de fonctionnement

M. Jérôme Ruffieux passe en revue les différents comptes de la nouvelle commune fusionnée. Des explications sur les comptes 2017 sont exposées aussi au moyen de graphiques montrant les comparaisons avec les comptes 2016 et les budgets 2017.

Administration : dans l'ensemble, les budgets ont été respectés sauf deux exceptions :

- Le dépassement du c.020.311.0 provient de l'acquisition non budgétée de 8 nouvelles tablettes pour le Conseil communal et l'administration.
- Système informatique : la sous-estimation du coût des nombreux travaux de paramétrages informatiques liés à la fusion ainsi que de la création de multiples bases de données sont les principales raisons de ce dépassement.

Ordre public : un dépassement à signaler dû à l'augmentation de l'effectif du corps des sapeurs-pompiers. Par contre, la commune a eu la chance de ne pas devoir payer de location pour le véhicule du feu qui a été prêté par l'FCAB.

Enseignement et formation : une première remarque est l'ouverture d'une nouvelle tranche horaire à l'AES et une deuxième qui concerne les nettoyages d'été dans les salles de classes. Les frais liés à l'engagement de jeunes n'avaient pas suffisamment été budgétés en 2017.

Culte et loisirs : comme annoncé lors du budget 2018, il a été renoncé à imputer la cotisation de Cheyres-Châbles Tourisme au grand port communal.

Santé : les budgets pour les homes médicalisés étaient trop hauts par rapport aux dépenses effectives.

Affaires sociales : plusieurs absences pour raison maladie à la crèche et des contributions de parents - qui dépendent essentiellement du revenu - moins importantes que les années précédentes.

Transports et communication : un budget pour l'entretien des routes ainsi que l'entretien du port partiellement utilisés. Les comptes achats de véhicules, de machines et matériel n'ont pas été utilisés.

Protection, aménagement du territoire et environnement : des coûts d'adduction d'eau non prévus ont été effectués pour le centre sportif en Crevel. Par contre, une nouvelle réjouissance : la commune a touché des subventions cantonales et fédérales de l'ERES. Moins réjouissant, l'augmentation des dépôts de déchets verts dont la tendance régulière est à la hausse. Le dépassement du compte « Aménagement du territoire » 790.318.0 provient essentiellement des émoluments du SeCA pour l'approbation du PAL de l'ancienne commune de Cheyres et des travaux conséquents d'harmonisation des deux PAL. Ces montants difficilement chiffrables découlent de travaux indispensables dans le cadre de la Loi sur l'aménagement du territoire.

Economie : le budget d'entretien a été partiellement utilisé.

Finances et impôts : le revenu de l'impôt sur gains immobiliers (c. 900.403.0) et l'impôt sur les mutations (c.900.404.0) se sont révélés bien en dessus des estimations pour 2017. Pour cette raison, un amortissement supplémentaire a été demandé.

Bâtiments communaux : le budget pour les frais d'entretien des bâtiments a été partiellement utilisé.

La commune clôt ses comptes avec un résultat de CHF 2'422,01 contre un déficit prévu de CHF 70'034.30. Et un amortissement supplémentaire de CHF 1'087'967.43.

M. Jérôme Ruffieux signale qu'en résumé, la commune a eu une hausse des rentrées fiscales surtout en contributions immobilières, droits de mutation, gains immobiliers et impôts à la source. Les dépenses budgétisées ont été partiellement utilisées, notamment aux routes, port et bâtiments, ce qui permet de proposer un amortissement supplémentaire.

2.2. Comptes des investissements

M. Jérôme Ruffieux informe que bon nombre d'investissements 2017 vont se terminer en 2018 :

Ordre public : le véhicule pour le CSP dont la livraison est prévue en 2018.

Culte, culture et loisirs : le centre sportif dont l'inauguration a eu lieu ce week-end qui va être tout prochainement terminé ainsi que la réfection de la buvette du tennis.

Transports et communication :

- L'aménagement du giratoire de la Condémine dont les travaux vont démarrer.
- La fin du chantier de la réfection du ch. des Grèves.
- Le changement du parc de l'éclairage public à terminer.

Protection et aménagement de l'environnement :

- Les collecteurs rte de Vaularbel
- Les investissements participations de l'ERES
- La rénovation de la rampe de la déchetterie dont les travaux sont terminés
- L'assainissement du site pollué de Châbles terminé dont les dernières subventions sont encore attendues
- L'étude d'assainissement du site de la Rochette qui est en cours

M. Jérôme Ruffieux ne va pas revenir sur l'investissement « Agriculture » relatif au fameux syndicat d'amélioration foncière Cheyres-Yvonand dont la facture est toujours attendue.

2.3. Rapport de la commission financière

Le Président passe la parole au Président de la commission financière, M. Daniel Chanez, pour la présentation de son rapport.

La commission financière a examiné de manière attentive les comptes 2017 lors de 3 séances (02.05.2018 / 03.05.2018 / 07.05.2018). Elle a pu compter sur le soutien de Messieurs Jérôme Ruffieux, Conseiller communal et François Guerry, boursier communal pour lui présenter les documents et répondre à ses questions.

Le premier exercice de la commune fusionnée présente un résultat positif de CHF 2'422, ce qui est tout à fait encourageant. Il est à souligner que plusieurs postes de dépenses prévus dans le budget 2017 n'ont pas été pleinement utilisés. Indépendamment des raisons effectives, ce phénomène a eu pour effet d'améliorer le résultat.

A signaler au passage un dépassement de budget dans les frais de l'administration générale en raison d'un achat non budgété de 8 nouvelles tablettes (CHF 31'000 au lieu de CHF 20'000).

Il est encore à relever que la commune a pu procéder à des amortissements supplémentaires pour un peu plus d'un million de francs.

Les principaux indicateurs financiers ont également été examinés et respectent les normes établies par le Service des communes. Finalement, la fiduciaire responsable de la révision a également formulé un message positif envers la tenue des comptes 2017.

En définitive, la commission financière propose à l'assemblée d'accepter les comptes 2017.

Le Président remercie M. Daniel Chanez et ouvre la discussion.

M. Bernard Pillonel souhaite obtenir des précisions concernant le compte 720.318.6 « Déchets verts ». Il aimerait savoir pourquoi il y a une explosion des coûts et quelles solutions la commune prévoit pour remanier la chose. Il signale que les déchets verts sont maintenant taxés dans les communes avoisinantes. Il craint un « tourisme » pour le dépôt de ces déchets dans notre commune.

Mme Pascale Arnold confirme une nette progression des dépôts de gazon et de branches depuis ces dernières années. En 2016 : 1'900 m³ et en 2017 : 3'100 m³. A noter que M. Crausaz n'accepte que les déchets provenant de la commune. Mme Pascale Arnold annonce qu'un projet de compostière est en cours sur le site, mais aucune information plus précise ne peut être donnée pour l'instant. Il y a de forte chance que les déchets soient pesés à la tonne. Chacun notera ses quantités; cette démarche sera basée sur la confiance.

M. Bernard Pillonel poursuit avec le compte 790.318.0 « Honoraires des urbanistes ». Le montant a quasiment doublé. Il aimerait obtenir des informations sur la situation, savoir si ces frais vont encore augmenter et si des appels d'offres sont demandés pour ce genre de mandat.

M. Jérôme Ruffieux répond qu'il n'y a pas d'appel d'offre puisque les travaux avaient déjà été planifiés. Les deux anciennes communes travaillaient avec Urbaplan. Il y a davantage de travail que la commune avait prévu notamment un nombre important de plans d'aménagements de détail qui vont être abrogés afin de simplifier les procédures dans le futur. Des explications seront données lors de la présentation publique du PAL en juin prochain. Une fois la mise à l'enquête effectuée, la commune devrait être tranquille pendant quelque temps sur ce dossier.

M. Philippe Rapo souhaite faire un commentaire sur le compte 941 « Immeubles et patrimoine financier ». Il constate un bénéfice intéressant de plus de CHF 100'000.- mais si on regarde bien les comptes, on voit que ce bénéfice est « mangé » par les loyers encaissés en Crevel pour les DDP . CHF 156'000.-. Par conséquent, nos immeubles sont déficitaires (il reviendra plus tard sur ce sujet). Il pense que ce n'est pas à la commune de faire de l'immobilier. Selon lui, il faudrait augmenter les loyers afin de couvrir les frais.

M. Sébastien Schmid répond que les loyers ne peuvent pas être augmentés sans justificatifs de hausse. D'autant plus que ces dernières années, les taux d'intérêts ont baissé. Récemment, en 2017, deux nouveaux locataires sont rentrés à Châbles sans augmentation de loyer malgré le petit coup de jeune donné au bâtiment. Il signale toutefois, qu'une opportunité aurait été possible à l'immeuble Moullet mais rappelle que le CG a refusé le projet. Les loyers sont très bas, il en convient, il est très compliqué de couvrir les frais et il faut revoir la situation.

M. Philippe Rapo émet encore une remarque sur le compte 540 « Crèche » avec des hausses phénoménales de couvertures prises en charge par la commune. La commune a payé CHF 213'000 de charge en 2017 (en 2014 : CHF 115'000 / en 2015 : CHF 103'000 / en 2016 : CHF 100'000). Il a entendu un problème d'absence pour cause de maladie mais une telle situation était déjà survenue il y a quelques années. La commune devrait pouvoir assurer ce genre d'imprévu.

Mme Pascale Arnold répond que effectivement en 2017, il y a eu un problème de coûts liés aux absences-maladie. Cette augmentation s'explique aussi par une nette baisse de la contribution des parents dont le calcul dépend du revenu. Ces différences de contribution ne sont pas facilement prévisibles et diffèrent d'une année à l'autre avec l'arrivée de nouveaux enfants. Parfois, les revenus des parents sont plus faibles et la commune doit contribuer davantage à l'aide aux parents. Une autre raison : dans le courant 2016, suite à une exigence du SEJ, la crèche avait dû renoncer à la garde quotidienne d'un enfant.

2.4. Approbation des comptes 2017

La parole n'étant plus demandée, les membres du Conseil général sont priés de passer au vote à main levée.

«Les Conseillères et Conseillers généraux qui acceptent les comptes 2017, sont priés de lever la main».

Vote :

Approbation : 28 Avis contraire : 0 Abstention : 1

Les comptes 2017 sont approuvés par 28 voix.

3. Ferme Märki : délégation de compétence au Conseil communal pour la création d'un DDP de 99 ans sur une partie de la parcelle n°65, investissement de CHF 500'000 dans la coopérative de construction et vente à la coopérative

Y a-t-il une remarque concernant l'entrée en matière ?

Le Président passe la parole à M. Pierre-Yves Dietlin pour la présentation de cet objet.

M. Pierre-Yves Dietlin informe qu'il va transmettre le fil conducteur de la présentation faite mercredi passé, qui est finalement le cheminement du travail de la commission. Il passera très rapidement sur les premiers thèmes qui ont déjà été présentés lors du dernier CG. Pour rappel, le Conseil communal a mis sur pied une commission spéciale. Il remercie tous les membres pour l'excellente ambiance et pour la qualité du travail effectué. Grâce à eux, une décision en toute connaissance de cause pourra être prise ce soir.

Les objectifs et décisions de la commission. Tout d'abord les besoins sociaux de la commune avec trois points forts:

1. la nécessité de nouvelles places de crèche
2. le statu quo avec l'AES
3. la volonté de donner la possibilité à nos jeunes et nos aînés de rester dans notre commune, en mettant à disposition des appartements à loyers raisonnables.

Concernant les besoins scolaires de la commune, le statu quo est viable.

La commission s'est ensuite penchée sur le projet proprement dit. Trois variantes de réfection ont été étudiées, dont celle qui a été finalement développée.

La question du financement a été une des priorités. Ce soir, deux des quatre variantes étudiées seront présentées avec des explications du choix de la commission, la variante coopérative encore inusitée et méconnue dans le canton de Fribourg.

Avant d'entrer dans le projet, une image, pour montrer toute la longue propriété communale traversant le coeur du village. La commune doit absolument conserver ces terrains pour les générations futures.

Rapidement, les deux variantes de rénovation qui n'ont pas été développées.

La première variante consistait en la création d'une crèche sur deux niveaux dans la grange actuelle, la démolition de l'appentis côté est et la création d'un petit immeuble comprenant deux duplex sur la partie sud-est de la parcelle.

Et la deuxième, en la démolition de l'appentis et la création d'une crèche sur un niveau sur la partie sud-est de la parcelle.

Ces deux variantes ont été abandonnées pour deux raisons : architecturale et financière. L'implantation d'un nouveau bâtiment gâchait totalement l'environnement et les surcoûts importants ne permettaient pas de mieux rentabiliser le projet, sans compter le fait qu'obtenir un accord du service des biens culturels aurait tenu de la gageure.

La commission a essentiellement travaillé sur l'aspect du bâtiment proprement-dit. M. Pierre-Yves Dietlin conçoit d'autant plus aisément les problèmes soulevés par les aménagements extérieurs, notamment le parage, qu'il partage entièrement. Cet aspect-là du projet sera encore discuté en détail avec les architectes et le service de la mobilité.

Le coût total du projet se monte à CHF 3'828'000.-. Ce coût a été déterminé par un calcul au m³, le prix du m³ retenu étant de CHF 750.- et une réserve pour imprévus correspondant à 5% du CFC 2 a été retenue. Il paraît raisonnable de penser que ces chiffres sont corrects et qu'ils ne seront pas dépassés. Les architectes l'ont d'ailleurs promis entre bien plus que quatre yeux!

M. Pierre-Yves Dietlin poursuit avec la distribution des locaux. Concrètement, en terme de loyers, une rentrée globale de CHF 167'000.- est attendue, les prix variant entre CHF 200.-/m²/an pour la crèche à CHF 220.- à 230.-/m²/an pour les huit appartements. Ces loyers sont tout à fait dans les normes, voire même avantageux.

La commission a étudié quatre variantes de financement :

1. la vente du bâtiment à un investisseur, avec comme conséquence la perte du terrain et la nécessité de créer une nouvelle crèche de toute manière; variante abandonnée;
2. un partenariat avec un investisseur intéressé par la partie habitation et la commune par la partie crèche; cette piste, plutôt utopique, n'a pas été suivie vu les faibles rendements escomptés;
3. le financement traditionnel par la commune;
4. la création d'une coopérative de construction et d'habitation, d'utilité publique. Cette forme juridique permet l'obtention d'aides fédérales à la création de logements.

Ces deux dernières variantes ont été soumises à de multiples critères, tous regardés attentivement sous l'angle des intérêts de la commune.

Premier critère, le coût du projet. Avec la variante coopérative, il est renchérit de CHF 40'000.- env., correspondant aux frais de création de la coopérative ainsi qu'à la constitution de cédulas hypothécaires à mettre en garantie des prêts bancaires.

2^{ème} critère, l'apport financier de la commune. Dans le cas du financement traditionnel, la commune doit prendre un crédit bancaire de CHF 3'828'000.-. Dans la variante coopérative, les exigences bancaires sont pour l'instant les suivantes : la commune doit apporter en cash CHF 500'000.- dans le capital de la coopérative et céder le bâtiment pour 1.- symbolique. Elle ne cède que le bâtiment, elle reste propriétaire du terrain et concède un droit de superficie à la coopérative pour une durée de 99 ans. Ce droit est payé annuellement par la coopérative à partir de la 16^{ème} année seulement, ceci pour permettre à la coopérative d'amortir la moitié des aides fédérales. La coopérative paiera donc CHF 7'000.- par année entre la 16^{ème} année et la 99^{ème}. Le prix du terrain est estimé à CHF 600'000.- (2'000 m² à 300.-/m²). A l'échéance du droit de superficie, la coopérative aura donc payé le terrain à sa valeur de 2018, mais la commune sera toujours propriétaire. Que se passera-t-il à l'échéance de ce droit de superficie? Deux cas de figure : la coopérative demande une prolongation de 50 ans, et dans ce cas-là, la commune triplera son loyer. Ou la coopérative renonce à la prolongation; dans ce cas-là, la commune rachètera l'immeuble à la moitié de sa valeur vénale. Par conséquent, ce que la commune donne maintenant, elle le récupère largement par la suite.

3^{ème} critère, l'impact sur la capacité financière, qui est aujourd'hui de l'ordre de 18,5 millions.

Côté financement communal, cet impact est total. La commune a aujourd'hui 18,5 millions, on retranche 3,8, il reste 14,7 millions. Par contre, même si l'investissement n'est que peu rentable, il l'est quand même, du moins aux taux actuels et il apportera un bénéfice supplémentaire, donc une meilleure marge nette d'autofinancement et par conséquent une légère amélioration de la capacité financière.

Sous la variante coopérative, il n'y a aucun impact. L'immeuble a été entièrement amorti dans le bilan, aucune perte n'est à relever, même avec une vente à 1.-. La commune dispose par ailleurs des liquidités disponibles pour investir les CHF 500'000.- demandés dans le capital de la coopérative. Au lieu de liquidités, la commune aura une participation, mais tout cela reste au niveau de l'actif du bilan, sans toucher les calculs de capacité financière.

4^{ème} critère, le loyer de la crèche. Si la commune finance directement, il sera intrinsèquement gratuit. Les imputations internes ne sont que des écritures comptables. Par contre, un loyer doit être versé à la coopérative. Il représentera donc une nouvelle charge pour la commune.

5^{ème} critère, l'entretien de l'immeuble. Il est évidemment à charge du propriétaire. Aspect très important pour la durabilité du projet, il est possible, dans les statuts de la coopérative, de fixer des règles très strictes de manière à alimenter un fonds de rénovation.

6^{ème} critère, la rentabilité. Elle est très faible, de l'ordre de 3% brut sur les seules rentrées locatives des appartements et places de parc. Elle dépendrait pour la commune de l'évolution des taux d'intérêts et du taux de remplissage de l'immeuble.

Côté coopérative, la rentabilité pour la commune est presque déjà connue. La commune sera rémunérée au taux de l'épargne BCF, au minimum 0.5% et au maximum 3%, sur le capital de CHF 500'000.- investi et elle touchera CHF 600'000.- de DDP sur 85 ans, plus soit l'immeuble à moitié-prix ou un DDP trois fois plus important dès la 100^{ème} année.

7^{ème} critère, la mainmise sur le projet. Elle est bien sûr totale en cas de financement communal. Elle comporte un léger risque sous la variante coopérative, puisque chaque coopérateur ne dispose que d'une voix. Par contre, il est très facile de maîtriser complètement le projet et la construction avant d'ouvrir le capital à d'autres coopérateurs. Cette forme juridique est déjà largement utilisée, notamment en Suisse alémanique.

8^{ème} critère, les risques. La commune court plusieurs risques en cas de financement communal: risque de taux d'intérêts, risque de taux de remplissage de l'immeuble, et risques liés à la propriété foncière.

La situation est différente sous la variante coopérative, puisque c'est cette dernière qui court les risques évoqués juste avant. La commune, elle, ne risque que CHF 500'000.- dans l'opération. Naturellement, en cas de problèmes financiers de la coopérative, la commune devra certainement intervenir, mais elle ne sera pas obligée de le faire.

9^{ème} critère, l'adjudication des travaux. Si la commune est maître d'ouvrage, elle devra se conformer à la procédure sur les marchés publics vu les montants en cause. Par contre, dans la variante coopérative, c'est celle-ci qui est maître d'ouvrage, donc une société de droit suisse libre d'agir à sa guise, pouvant négocier et attribuer les mandats comme bon lui semble, sans être obligée de suivre une quelconque procédure.

Evidemment, les deux variantes de financement ont du bon et du moins bon.

Le choix n'est pas évident, mais il a été mûrement réfléchi par la commission.

La variante coopérative a été retenue pour plusieurs raisons :

- tous les objectifs sociaux (crèche et appartements pour nos aînés et nos jeunes) sont remplis, avec une cohabitation trans-générationnelle séduisante et très tendance à l'heure actuelle;
- elle n'a aucun impact sur notre capacité financière;
- le terrain reste quand même en mains communales;
- l'investissement financier pour la commune est huit fois moins important que si elle finançait le tout elle-même;
- la procédure d'adjudication des travaux est entièrement libre; cela garantit que l'essentiel des CHF 3'868'000.- de travaux iront à des entreprises régionales.

Un très bref aperçu des notions clés de la coopérative. Ce sera une coopérative d'utilité publique. Elle exclut toute forme de spéculation, les loyers seront donc au prix coûtant. La coopérative dispose de trois organes, le conseil d'administration élu par l'assemblée générale, ainsi qu'un organe de contrôle. Il faut 7 membres fondateurs, mais ensuite le nombre de coopérateurs est illimité.

Chaque membre a une voix, quel que soit le nombre de parts sociales dont il dispose. Le capital est évolutif; la commission a envisagé des parts sociales de CHF 100.- nominal, avec une rémunération entre 0.5 et 3%. Un point très important, chaque locataire doit devenir membre de la coopérative. Son apport minimal est la contrevaletur de 3 mois de garantie loyer.

La commune investit CHF 500'000.- et disposera donc de 5'000 parts sociales, mais n'aura qu'une seule voix.

CHF 167'000.- de rentrées locatives annuelles sont prévues lorsque l'immeuble sera rempli, ce qui signifie que CHF 42'000.- env. (soit 3 mois de garantie-loyer) seront amenés en capital supplémentaire par les nouveaux locataires.

C'est bien gentil de vouloir faire une coopérative, mais est-ce que tout cela fonctionne ? La commission s'est approchée de plusieurs institutions pour monter un dossier de financement : le Service cantonal du logement, l'ARMOUP (Association romande des maîtres d'ouvrage d'utilité publique), l'OFL (Office fédéral du logement) et la Banque Alternative Suisse (qui est un partenaire régulier de l'ARMOUP).

Le montage financier est celui discuté aujourd'hui avec tous ces interlocuteurs.

Personne ne peut donner de garanties, d'autant plus qu'il n'est pas possible de faire des demandes formelles, la coopérative n'étant pas créée.

Pour la construction, l'aide fédérale peut intervenir pour des montants entre CHF 10'000.- et CHF 50'000.- par appartement suivant la qualité énergétique.

Une somme de CHF 30'000.- a été retenue par appartement, représentant l'équivalent de la norme minergie. Le fonds de solidarité est alimenté par les coopératives afin de permettre aux jeunes coopératives de boucler le financement. Ces deux aides bénéficient de taux d'intérêt très bas, mais doivent être remboursées en 20 ans maximum.

A la consolidation, une fois un taux de remplissage suffisant atteint, la commune peut refinancer une partie de la dette via la CCL (centrale d'émission pour la construction de logement d'utilité publique). Dans ce cas aussi, les taux sont plus bas que ceux des banques, en contrepartie, l'amortissement total se fait en 33 ans maximum. Ici, la conjonction est favorable, puisque la CCL, qui est fédérale, n'a pas le moindre dossier fribourgeois, alors même que le canton finance la CCL et dispose d'un membre dans le comité approuvant les prêts. Un seul autre dossier est actuellement dans les mains du Service cantonal du logement.

La commission a fait des projections de budget de fonctionnement de la coopérative sur plusieurs années, avec une simulation de remplissage progressif sur les 4 premières, et un taux d'intérêt bancaire de 3%, bien au-dessus de la réalité actuelle. Le projet est financièrement viable.

La commune n'a aucune certitude d'obtenir un financement après l'obtention du permis de construire et la remise des devis effectifs. Ce risque a donc été finement analysé. Le déroulement prévu est le suivant :

Condition préliminaire : l'acceptation par le Conseil général bien évidemment. Si c'est le cas, la coopérative sera créée et la commune vendra l'immeuble à la nouvelle coopérative, tout en constituant un droit de superficie aux conditions énoncées avant. En gros, CHF 7'000.- prévus pour ces deux opérations.

Les travaux d'architectes à financer pour arriver à l'obtention du permis de construire et à la remise de tous les devis définitifs: CHF 130'000.-. La coopérative devra encore payer les taxes cantonales liées à l'obtention du permis de construire.

La commune investira ainsi dans un premier temps CHF 150'000.- env. dans le capital de la coopérative.

Et si, au final, la coopérative n'obtient pas ni aide fédérale ni financement bancaire, tout est défait : l'immeuble est revendu à la commune, le droit de superficie est annulé et la coopérative est radiée.

Faire et défaire la coopérative coûtera env. CHF 20'000.-, ce qui représente les risques effectifs de la commune.

En effet, les autres frais d'architectes et ceux liés à l'obtention du permis de construire ne sont pas perdus, puisque qu'ils ne seront plus à payer lorsque la commune reprendra le financement à sa charge.

Ce projet a par conséquent été examiné sous toutes les coutures possibles et imaginables. Comme souvent, il comporte des incertitudes en raison de données aléatoires et il préconise un choix de financement tout à fait nouveau et original pour notre commune. La commission est convaincue de la qualité du projet, M. Pierre-Yves Dietlin espère que les membres du Conseil général le sont aussi.

Rapport de la commission financière

Le Président passe la parole au Président de la commission financière, M. Daniel Chanez, pour la présentation de son rapport.

La commission financière a examiné de manière attentive le projet de financement de la ferme Märki lors de 3 séances (02.05.2018 / 03.05.2018 / 07.05.2018). Elle a pu compter sur la présence de Monsieur Pierre-Yves Dietlin, syndic, pour présenter les documents et répondre aux questions.

La demande porte sur le financement du projet et non sur le projet en soi. La variante de financement proposée est relativement novatrice dans notre région et pourrait servir de projet pilote pour d'autres projets de la commune.

D'un point de vue financier, la commission financière propose d'accepter le financement proposé. Une réserve est néanmoins émise car la rentabilité de l'investissement repose avant tout sur les loyers de la crèche. Ces loyers représenteront d'ailleurs une charge annuelle fixe d'environ CHF 50'000.

Le Président remercie M. Daniel Chanez et ouvre la discussion.

M. Philippe Rapo signale que ce n'est pas le financement de la ferme Märki qui lui pose problème, le système de coopération étant selon lui une excellente solution. C'est clairement le modèle de système économique de la crèche qui lui fait souci. C'est également le fait de construire des appartements selon le mode de location traditionnel et que ce n'est pas le rôle de la commune d'avoir ce genre de patrimoine financier. Il rebondit sur ce que M. Schmid a dit toute à l'heure. Concernant la crèche en elle-même, selon le budget pour 24 places présenté dans le dossier, les produits sont supportés par la commune selon critère de revenu à CHF 229'000 + CHF 20'000 selon critère familial + CHF 33'000 couverture déficit. Ce qui fait CHF 282'000 par année. Cela si tout va bien. Il ne faut pas oublier que les parents devront déboursier CHF 394'000 soit CHF 16'400 par enfant. D'autre part, M. Philippe Rapo constate une différence importante entre la participation de la commune dans les comptes 2017 qui se monte à CHF 213'000 et selon les comptes de la crèche, le budget qui se monte à CHF 164'000. Soit une différence de CHF 50'000 qui ne comprend pas. Pour M. Rapo, le fait d'avoir une crèche représente un avantage pour les habitants de la commune et les futurs résidents. Mais il faut savoir que ce n'est pas une obligation cantonale. La Broye compte deux crèches : Estavayer et Châbles. Selon lui, bien d'autres y ont pensé, mais ont renoncé en raison des coûts extrêmement élevés. Etant donné que l'on va avoir ces charges fixes pendant une longue durée, M. Philippe Rapo préconise de revoir le modèle économique de la crèche avant de décider un tel investissement dont la tenue de la charge est démontrée grâce à la facturation de la crèche pour un tiers des produits. Ce qui veut bien dire que le modèle économique au niveau pur des logements traditionnels n'est pas bon. Selon Madame Wicht, la secrétaire générale des crèches et gardes fribourgeoises, la demande de place en besoin ou la pénurie dépendent fortement du tarif. Si les tarifs sont très élevés, la demande va évidemment être plus faible. On peut donc faire artificiellement augmenter ou baisser les besoins ou pénuries si on augmente les tarifs. Elle dit également que les communes peuvent faire pression sur les tarifs pour éviter que la demande soit trop élevée. Pour y remédier, le prochain programme d'aide fédérale se concentrera sur ces actions pour faire baisser les tarifs. Les CHF 400'000 que devraient payer les parents sont des entrées très volatiles qui pourraient bien diminuer au dépens de la commune. M. Philippe Rapo pense qu'une réflexion est encore à faire sur la rénovation de la ferme Märki pour des logements de 2,5 pièces subventionnés par la commune pour les personnes âgées et ou des jeunes de la commune. Il faut également revoir l'affectation de l'école de Châbles et d'y intégrer une nouvelle crèche pourquoi pas et autres locaux communaux qui permettraient de garder le centre du village bien vivant. Il voit aussi dans ce dossier un manque clair de vision à moyen terme pour notre commune. Il n'est pas contre la crèche et encore moins contre un investissement à Châbles. Mais dans le cas précis, il y a urgence à ne pas se lancer tête baissée dans ce projet. Par conséquent, il se voit obliger de voter contre cette entrée en matière, mais pas contre la ferme Märki.

M. Stéphane Rey ne remet pas en cause le mode de coopérative, ni le mode de financement mais émet des doutes quant à la présence d'une crèche de 24 places sur le site. Actuellement, des démarches sont en cours dans d'autres communes, comme du côté de Payerne, dont les tailles sont similaires (env. 2'400 habitants) avec des planifications de 30-34 places. Pour la commune de Cheyres-Châbles, 24 places ne seraient pas suffisantes. Il ignore pendant combien de temps la commune pourrait subventionner 20 à 24 places. Un autre élément qui le tracasse est le fait qu'en pratique, il faudrait regrouper crèche et AES sur un seul site. Ce regroupement permettrait d'avoir une seule cuisine avec des préparations de repas de qualité, des locaux communs comme les WC pour les deux entités ainsi qu'un seul lieu de dépôt pour les parents. M. Stéphane Rey demeure donc perplexe face à ce projet. De plus, lors de la séance d'information, il entend que le projet de construction d'une école à Cheyres n'est pas à l'ordre du jour et sur le dernier slide de ce soir figure le projet d'école à Cheyres, d'où son incompréhension. Ce soir, il s'adresse donc aux Conseillers de Cheyres en déclarant que si ces derniers se sentent redevables vis-à-vis de ceux de Châbles pour qu'un investissement se fasse, ils font fausse route. L'important est de réfléchir à ce que l'on fait pour le futur, pour nos enfants. La population de Châbles n'est pas redevable d'une crèche à Châbles. Elle peut être prévue ailleurs.

M. Pierre-Yves Dietlin répond qu'évidemment Châbles n'est pas redevable mais rappelle que la convention de fusion prévoit une crèche à Châbles jusqu'en 2026. Au lieu d'attendre, la commune a décidé de prendre le taureau par les cornes car la ferme Märki a besoin d'être rénovée. Il fallait donc un vrai projet. Il se dit surpris par l'intervention de M. Stéphane Rey, membre de la commission, qui s'était rallié à la proposition faite ce soir.

Mme Pascale Arnold ajoute que la crèche n'est actuellement plus aux normes. Il devient donc urgent de faire quelque chose. Le bâtiment Märki doit être rénové, la crèche reconstruite ailleurs. Ce projet est donc l'occasion d'intégrer ces deux impératifs. Elle n'est pas d'accord de regrouper l'AES et la crèche. Les horaires ne sont pas identiques et le souci d'une seule dépose assure le bien-être des parents et non des enfants. La crèche à 24 places s'installera de manière progressive. La commune de Lully a montré son intérêt pour quelques places. La commune de Cheyres-Châbles ne serait donc pas seule à tout assumer.

Mme Magali Chanez souhaite poser une question pour être sûre de bien comprendre. Ce soir se décide la délégation de compétence pour créer une coopérative. Est-ce qu'une réflexion sera approfondie pour discuter des coûts de cette crèche ? Elle-même est 100% pour la présence d'une crèche. Afin de chiffrer les coûts moyens d'une crèche, elle fait part d'un document provenant de la Confédération qui, après comparaison, peut chiffrer les places de crèches à CHF 29'500 par enfant (coût moyen). Dans le projet de la ferme Märki, pour 24 places : CHF 37'500.- par enfant. En effet, le projet de 24 places affiche CHF 902'211.77. Il y a donc encore du travail à faire.

M. Pierre-Yves Dietlin répond que le vote de ce soir porte sur la charge future puisque la crèche deviendra locataire de la coopérative. Les chiffres sont réalistes. Le loyer de la crèche est prévu à CHF 53'000.-. Le budget a été fait comme si la commune était propriétaire de la crèche pour ne pas compliquer la chose. Mais à ce jour, l'association paie le loyer et à la fin, le déficit est pris en charge par la commune.

Mme Angélique Gander tient à faire part de son soutien pour ce dossier. Le projet de rénovation de la ferme Märki remonte à longtemps. Idem pour la crèche ainsi que pour la création d'appartements pour nos habitants. Les intentions pour la ferme Märki étant engagées depuis quelques années, il est temps de faire avancer ce projet. Le mode de financement par une coopérative a été bien réfléchi et est une excellente alternative.

M. Yves Chanez informe que le groupe de Châbles s'est réuni pour discuter de ce projet. Ce dernier détient quelques lacunes au niveau infrastructures, même si chacun s'accorde sur le choix du financement. Il faut donc soutenir ce projet et avancer.

M. Bernard Pillonel : au niveau architectural, il se tonne de voir que tout le milieu du bâtiment est vide (260m²). Il demande si à futur cette place perdue peut être modifiée en appartement. Si la crèche devait être déplacée, un changement d'affectation est-il envisageable ?

M. Pierre-Yves Dietlin pense que cette option ne sera pas possible en raison de l'aménée de lumière. La crèche convenait bien puisqu'elle a une utilisation différente d'un appartement.

M. Philippe Rapo est conscient que la crèche a besoin d'être rénovée et il faudra le faire. Simplement il ne faut pas se précipiter. Ce projet de Châbles mérite mieux qu'une crèche qui coûte les yeux de la tête. Des appartements protégés pourquoi pas avec une petite buvette en bas offriraient un cadre bien plus sympathique.

M. Jérôme Ruffieux souhaite rebondir sur cette remarque. Il a eu dernièrement un téléphone avec une famille désireuse de s'installer dans la commune. La première préoccupation des parents étaient de savoir si une crèche pourrait accueillir leurs enfants. Cet élément était décisif dans leur choix. L'arrivée de familles représente une rentrée fiscale intéressante. Sachant qu'on est en sous-capacité pour la crèche, il est nécessaire aujourd'hui de remédier. Il faut porter un regard davantage dans son ensemble et pas seulement sur une chose unique.

M. Bernard Pochon qui fait partie de la commission affirme que le projet a été retourné dans tous les sens pour trouver toutes les possibilités que l'on peut faire à l'intérieur. Si on attend encore et qu'on fait des études supplémentaires, premièrement, le problème sera toujours là dans une année. Deuxièmement, ce qui plaît dans ce projet, c'est la coopérative qui permet à la commune de ne pas faire de l'immobilier, ce qui a été demandé ce soir. Ce modèle permettra d'apprendre et de appliquer dans d'autres projets dans la commune.

La parole n'étant plus demandée, les membres du Conseil général sont priés de passer au vote à main levée.

« Les Conseillères et Conseillers généraux qui acceptent la délégation de compétence au Conseil communal pour la création d'un DDP de 99 ans sur une partie de la parcelle n°65, investissement de CHF 500'000 dans la coopérative de construction et vente à la coopérative, lèvent la main ».

Vote :

Approbation : 26 Avis contraire : 3 Abstention : 0

Le projet de la ferme Märki est accepté par 26 voix.

4. Réfection de la lucarne et étanchéité du bâtiment Moullet, avec crédit y relatif

Y a-t-il une remarque concernant l'entrée en matière ?

Le Président passe la parole à M. Sébastien Schmid pour la présentation de cet objet.

M. Sébastien Schmid présente une toute petite demande de crédit qui est due au simple fait que la demande de crédit pour la rénovation complète de la dernière fois a été rejetée. La commune ne voulait pas poser des échafaudages après ce refus et, préfère jouer la transparence en soumettant un nouveau crédit de CHF 20'000 pour la réfection de la lucarne et l'étanchéité du bâtiment Moullet. Actuellement, de l'eau coule dans le bâtiment jusque dans les appartements inférieurs. L'ECAB est déjà intervenu mais ne va pas intervenir encore quinze fois. Le coût des travaux serait financé par les liquidités, ce qui signifie une intervention rapide encore cette année. Deux photos de la lucarne dans le dossier montrent bien les infiltrations d'eau. La fenêtre sera changée, divers petits travaux seront exécutés ainsi que le paiement des travaux d'architecte déjà réalisés sur ce bâtiment.

Rapport de la commission financière

Le Président passe la parole au Président de la commission financière, M. Daniel Chanez, pour la présentation de son rapport.

La commission financière a examiné de manière attentive cette demande de crédit le 7 mai 2018. Monsieur Sébastien Schmid, Conseiller communal, a présenté le dossier et a répondu aux questions.

Suite au refus du Conseil général le 19.03.2018 pour les réfections et la rénovation de ce bâtiment, le Conseil communal demande cette fois un crédit uniquement pour la réfection de la lucarne (et étanchéité).

La commission financière propose à l'assemblée d'accepter le crédit demandé, d'un montant de CHF 19'924.50 (TTC), financé par les liquidités.

Le Président remercie M. Daniel Chanez et ouvre la discussion.

M. Bernard Pochon n'appréciant pas qu'il n'y ait pas eu de débat après la présentation de son dossier remercie M. Sébastien Schmid d'avoir fourni un nouveau projet pour cette séance. Il prévient qu'il n'y a pas de question et qu'il va accepter cette demande de crédit.

M. Louis Bersier souhaite apporter une précision suite à la séance du 19 mars dernier. La personne qui devait donner l'avis du Conseil général concernant le point relatif à la rénovation du bâtiment Moullet a eu un empêchement de dernière minute et de ce fait personne n'a pu donner un élément de réponse lors de la séance de CG. D'où le fait que la presse, le Conseil communal ainsi que le public aient été surpris de ce refus sans prise de parole. Toutefois, lors de la séance d'information, il avait été dit de faire une réflexion plus globale de la parcelle qui comprend plusieurs bâtiments plutôt que de faire des rénovations au coup par coup.

La parole n'étant pas demandée, les membres du Conseil général sont priés de passer au vote à main levée.

« Les Conseillères et Conseillers généraux qui acceptent le crédit pour la réfection de la lucarne et l'étanchéité du bâtiment Moullet, lèvent la main ».

Vote :

Approbation : 28 Avis contraire : 1 Abstention : 0

Le crédit pour la réfection de la lucarne et étanchéité du bâtiment Moullet est approuvé par 28 voix

5. Octroi d'un crédit d'investissement de CHF 15'000 TTC pour la participation communale à une étude de grandissement de la STEP de IERES

« Y a-t-il une remarque concernant l'entrée en matière ? »

Le Président passe la parole à Mme Dominique Rosset Blanc pour la présentation de cet objet.

Les premières installations de la STEP de IERES ont été mises en service en 1977. Elles ont certes été améliorées et agrandies depuis, mais leur charge de dimensionnement pourrait être atteinte dans quelques années ; aujourd'hui, la STEP traite 66'000 EH (équivalents-habitants), alors qu'elle a été conçue pour gérer une capacité de 71'000 EH (rapport de gestion 2016). Compte tenu de l'augmentation de la population des communes utilisatrices et de l'implantation de nouvelles industries dans la zone Plein Sud d'Estavayer, IERES a décidé de mener une étude en vue de définir les travaux garantissant la capacité de traitement nécessaire à moyen et long terme. Cette étude permettra également de considérer l'éventualité d'accueillir ou non la commune d'Yvonand dont son bassin versant a un problème de vétusté avec leur STEP.

L'étude tient compte d'un horizon 2040-2050. Elle se divisera en trois étapes. Au terme de la première étape, qui devrait être franchie en fin d'année, les réserves actuelles de la STEP ainsi que sa conformité avec les normes environnementales seront connues. Les besoins futurs et les incidences que ces derniers auront sur le grandissement de la STEP seront également connus. Des variantes seront alors proposées qui feront l'objet de la 2^{ème} étape. La troisième étape permettra de déterminer quelle est la meilleure filière de valorisation du biogaz produite et les moyens de maximiser la production.

Le montant de l'étude, défini sur la base de deux offres reçues, est de CHF 161'000.00 TTC.

Cet investissement, validé par l'assemblée des délégués de IERES lors de la séance du 25 octobre 2017, est réparti entre les communes de IERES selon la clé de répartition des investissements « frais généraux » suivante :

Châtillon	1.106%
Cheyres-Châbles	9.302 %
Estavayer	85.538%
Lully	4.054%

Cet investissement est en cours de validation par les législatifs de toutes les communes-membres, dont la nôtre.

La charge pour la commune de Cheyres-Châbles s'élève à CHF 15'000.00 TTC qui sera financé par prélèvement sur la réserve « épuration » et sera financé par les liquidités.

Le Conseil communal demande au Conseil général d'approuver l'octroi d'un crédit de CHF 15'000.- TTC pour la participation communale à l'étude de grandissement de la STEP de IERES.

Rapport de la commission financière

Le Président passe la parole au Président de la commission financière, M. Daniel Chanez, pour la présentation de son rapport.

La commission financière a examiné de manière attentive cette demande de crédit le 7 mai 2018. Madame Dominique Rosset Blanc, Conseillère communale, lui a présenté le dossier et a répondu aux questions.

Ce crédit est destiné à une étude de grandissement des installations. Elle prévoit notamment la possibilité future d'accueillir les eaux d'autres communes. Estimée pour son ensemble à CHF 161'000, la part revenant à la commune de Cheyres-Châbles se monte à CHF 15'000 TTC.

En conclusion, la commission financière propose à l'assemblée d'accepter ce crédit, d'un montant de CHF 15'000 (TTC), financé par les liquidités.

Le Président remercie M. Daniel Chanez et ouvre la discussion.

M. Pierre Morax demande qu'on lui confirme que la réparation a l'intention d'intégrer Yvonand ?

Mme Dominique Rosset Blanc explique qu'Yvonand a des problèmes avec sa STEP et la commune a demandé à différents endroits dont à l'ERES Estavayer de l'accueillir. Du moment que cette étude va être faite, l'occasion était là pour étudier cette éventualité. Pour l'instant aucune décision n'a été prise pour intégrer Yvonand à l'ERES de Estavayer.

En supposant qu'on repose une conduite depuis Yvonand, étant donné que nos pompes par étage ne fonctionnent pas convenablement, la crainte de M. Pierre Morax est que la commune doive financer les travaux de réouverture.

La parole n'étant plus demandée, les membres du Conseil général sont priés de passer au vote à main levée.

« Les Conseillères et Conseillers généraux qui acceptent le crédit d'investissement de CHF 15'000 TTC pour la participation communale à une étude de grandissement de la STEP de l'ERES, lèvent la main ».

Vote :

Approbation : 29 Avis contraire : 0 Abstention : 0

Le crédit est approuvé par 29 voix.

6. Approbation des modifications des statuts de l'Association du CO de la Broye

« Y a-t-il une remarque concernant l'entrée en matière ? »

Le Président passe la parole à M. Pierre-Yves Dietlin pour la présentation de cet objet.

Suite à l'introduction de la nouvelle loi scolaire, une modification des statuts est nécessaire. M. Pierre-Yves Dietlin passe en revue les principaux points à relever :

- la commune de Villarepos ayant fusionné, elle fera l'objet d'une convention à part si nécessaire;
- art. 6, 20 bis et 20 ter: introduction de deux nouveaux organes, le conseil des parents (prévu un par CO), ainsi que l'administrateur du CO
- art. 11 bis (nouveau): mise en conformité avec les droits à l'information;
- art. 12: prise en compte des fusions ainsi que du futur CO de Cugy;
- art. 15: description complète des attributions du comité;
- art. 20: description complète des attributions du directeur d'école;
- art. 22: problématique des contributions demandées aux parents.

Le Conseil communal recommande au Conseil général d'accepter la modification des statuts déjà acceptée par l'assemblée des délégués.

Il remercie M. Pierre-Yves Dietlin et ouvre la discussion.

M. Bernard Pochon qui a participé à l'assemblée des délégués du CO, déclare que chaque article a été revu un à un pour y apporter les changements nécessaires. Il recommande au Conseil général d'approuver le texte proposé.

La parole n'étant plus demandée, les membres du Conseil général sont priés de passer au vote à main levée.

« Les Conseillères et Conseillers généraux qui acceptent les modifications des statuts du CO de la Broye, lèvent la main ».

Vote :

Approbation : 29 Avis contraire : 0 Abstention : 0

Les modifications sont approuvées à l'unanimité.

7. Approbation du règlement relatif à la participation communale aux coûts des traitements dentaires scolaires

« Y a-t-il une remarque concernant l'entrée en matière ? »

Le Président passe la parole à Mme Dominique Rosset Blanc pour la présentation de cet objet.

- Le règlement actuellement en vigueur date de décembre 2015 et avait été établi d'accord entre les deux communes, vu que le sujet touchait aux élèves d'un même cercle scolaire. Parmi les modifications présentées ici, on peut citer le regroupement, dans le même article 1, des contrôles, des soins dentaires et traitements orthodontiques ainsi que l'abolition de la mention de l'école **enfantine** puisque cette dernière est intégrée au parcours de la scolarité obligatoire.
- L'article 2 précise la valeur du point et prend en compte le changement de tarif de la SSO (société faîtière regroupant les médecins-dentistes pratiquant en Suisse) intervenu entretemps.
- L'article 4 remplace le terme **d'aide financière** par celui de **subvention**.
- L'article 5 intègre les déductions de revenu déterminant dès le 2^{ème} enfant.
- L'article 6 supprime l'éventualité de la prise de connaissances de dossiers personnels qui est contraire au principe de protection des données.

Ce règlement a été validé par le Service dentaire scolaire cantonal ainsi que par le Service cantonal des contributions, le Service des communes et le Service de la Santé publique.

Le Conseil communal demande au Conseil général de l'approuver.

Le Président remercie Mme Dominique Rosset Blanc et ouvre la discussion.

M. Stéphane Rey propose une modification par l'ajout d'un nouvel alinéa dans le règlement venant d'être présenté. Cette modification est motivée par la recommandation de la conférence des dentistes cantonaux sur les traitements orthodontiques. En effet, selon les spécialistes, 80% des traitements orthodontiques dispensés dans notre pays sont des traitements dits de confort ou esthétiques et non nécessaires.

Le Président interrompt M. Stéphane Rey et prévient que selon le règlement d'exécution de la loi sur les communes (art. 7 al. 3), pour voter les articles séparément d'un règlement, il faut qu'un sixième des membres du Conseil général accepte, soit 5 membres minimum ce soir.

Après la main levée, le vote est accepté.

M. Stéphane Rey fait la proposition suivante à l'art.3 qui consiste à ajouter un deuxième alinéa :

Article 3 :

Texte original :

1. *Seules les demandes écrites munies d'attestation du médecin-dentiste qui applique le traitement orthodontique peuvent être prises en considération par la Commune pour le calcul de la subvention prévue à l'article 5 du présent règlement.*

Proposition de modification :

1. *Seules les demandes écrites munies d'attestation du médecin-dentiste qui applique le traitement orthodontique peuvent être prises en considération par la Commune pour le calcul de la subvention prévue à l'article 5 du présent règlement.*
2. **Les demandes pour les traitements esthétiques, les traitements de degré 1 et 2 selon la recommandation de l'association des médecins dentistes cantonaux sont exclus de toutes subventions.**

Mme Dominique Rosset Blanc approuve cette modification qui peut être intégrée au présent règlement et confirme qu'il existe bien des degrés différents. Si les degrés 1 et 2 se rapportent à des traitements esthétiques, le degré 3 est vraiment lié à un problème physique tel qu'une difficulté de mastication.

La parole n'étant plus demandée, les membres du Conseil général sont priés de passer au vote à main levée de cette proposition de modification.

« Les Conseillères et Conseillers généraux qui acceptent la modification de l'article 3 du règlement relatif à la participation communale aux coûts des traitements dentaires scolaires, lèvent la main ».

Vote :

Approbation : 28 Avis contraire : 0 Abstention : 1

La modification est acceptée par 28 voix.

Le Président demande si quelqu'un d'autre désire s'exprimer :

M. Stéphane Rey souhaite sensibiliser le Conseil communal en ce qui concerne les contrôles scolaires obligatoires. Selon la loi, ils doivent être effectués par des médecins-dentistes qui sont au bénéfice d'une autorisation de pratiquer. Les contrôles effectués par des hygiénistes ou des assistant/es en prophylaxie ainsi que les dépistages ne sont pas autorisés par la loi. Il est important de tenir compte de ces critères lors du choix du médecin-dentiste conventionné avec la commune.

Mme Dominique Rosset Blanc répond que le cercle scolaire possède une convention avec la clinique dentaire « Dentalys » de Estavayer. Ils viennent sur place pour contrôler les enfants qui n'ont pas fourni une attestation. A Cheyres, à la salle de l'Étourneau, c'est une dentiste qui a effectué les contrôles avec l'aide d'un assistant.

La parole n'étant plus demandée, l'objet est passé au vote :

« Les Conseillères et Conseillers généraux qui acceptent le règlement relatif à la participation communale aux coûts des traitements dentaires scolaires avec la modification de l'article 3, lèvent la main ».

Vote :

Approbation : 29 Avis contraire : 0 Abstention : 0

Le règlement du point 7 de l'ordre du jour est accepté par 29 voix.

8. Approbation du règlement organique du service de défense contre l'incendie et de lutte contre les éléments naturels

« Y a-t-il une remarque concernant l'entrée en matière ? »

Le Président passe la parole à M. Pierre-Yves Dietlin pour la présentation de cet objet.

M. Pierre-Yves Dietlin prévient que la présentation de ce règlement sera encore plus brève que la modification des statuts dont il était question précédemment.

Ce règlement date de 2011. Pour rappel, le corps des sapeurs-pompiers avait fusionné cinq ans avant les deux communes. Il ne s'agit finalement que d'un toilettage du règlement actuellement en vigueur qui compte 3 modifications :

- art.4 lettre h: les membres du Conseil communal sont exemptés;
- art. 7: les officiers sont nommés par le Conseil communal et non plus par l'État-major (exigence de l'ECAB);
- ex-art.30 désormais supprimé; ces mesures transitoires n'ont plus lieu d'être.

Le Président remercie M. Pierre-Yves Dietlin et ouvre la discussion.

M. Stéphane Rey demande une modification de ce règlement.

Le Président procède au vote à la main levée pour l'acceptation d'un sixième des membres du Conseil général, selon le règlement d'exécution de la loi sur les communes (art. 7 al. 3).

Après l'acceptation par une large majorité, le Président demande à M. Stéphane Rey si les deux modifications d'articles peuvent être votées ensemble. M. Stéphane Rey donne son accord pour un vote sur les deux articles ensemble.

M. Stéphane Rey fait part de ses deux propositions comme suit :

Chapitre II, article 2 :

Texte original : *La commission locale du feu est composée de **trois** membres, nommés par le Conseil communal pour la durée d'une législature. Le commandant du corps SP ou un officier désigné par celui-ci en fait partie de droit.*

Proposition de modification : *La commission locale du feu est composée de **trois à cinq** membres, nommés par le Conseil communal pour la durée de la législature. Le commandant du corps SP ou un officier désigné par celui-ci en fait partie de droit.*

Motivation : avant la fusion, chaque village avait sa propre commission locale du feu chapeauté par la commission intercommunale du feu. Cette dernière composée par un conseiller de chaque commune et du commandant du corps SP. Les commissions locales du feu, une à Châbles et une à Cheyres étaient composées d'un membre du CC et d'un officier du corps SP. Celle-ci avait pour mission le contrôle des constructions, mises en conformité, etc. Pour la commune de Châbles, cette commission était de trois membres probablement aussi pour la commune de Cheyres. Dans la situation où le nombre des membres en service dans les commissions locales passera de 6 à 3, les tâches attribuées à la commission devraient être réalisés par la moitié du personnel. En tenant compte de l'importance de la commission et de la connaissance du terrain nécessaire pour effectuer cette mission, M. Stéphane Rey pense qu'il serait inapproprié de confier cette tâche à seulement trois personnes en raison des agendas très chargés. Disposer d'une base plus large pour siéger est un avantage, les travaux de contrôles pouvant être effectués par seulement 2 ou 3 personnes.

Un autre avantage de l'augmentation du cercle est de s'assurer, pour la commune, d'une expérience suffisante au sein de la commission. En effet, en cas de changement au sein de l'exécutif ou du corps des SP, un « vacuum » se ferait directement ressentir si un membre devait être amené à démissionner. Avec un cercle élargi à 5 membres, des vacances seront évitées et cela permettra à la commission de former des successeurs. Ayant lui-même fait partie de cette commission, M. Stéphane Rey a été lancé dans le feu sans expérience pour effectuer des contrôles de construction. Lors de cette mission il aurait souhaité avoir une certaine expérience et avoir été intégré dans l'exécution des tâches avant d'y être confronté à froid.

En acceptant de modifier l'article 2 et en définissant une taille de commission de 3 à 5 membres, le Conseil communal garde suffisamment de flexibilité pour organiser la commission. Cela permettra aussi en temps opportun d'intégrer la relève et de garantir la continuité de la mission.

Chapitre III, article 12 :

Texte original : *La compétence pour tenir l'inventaire du matériel et l'état nominatif du corps est déléguée à l'état-major. Un rapport sur le matériel est adressé annuellement aux conseils.*

Proposition de modification : *La compétence pour tenir l'inventaire du matériel et l'état nominatif du corps est déléguée à l'état-major. Un rapport sur le matériel ainsi que l'inventaire sont adressés annuellement aux conseils.*

Motivation : dans le contexte où les SP génèrent souvent des discussions importantes au sein du CG et que la commune a investi énormément de moyens ces dernières années (véhicules, protection de la respiration, matériel divers), M. Stéphane Rey pense que la livraison d'un inventaire, en plus du rapport annuel, va contribuer à une meilleure transparence et une meilleure compréhension entre le CG et le corps de SP.

L'inventaire du matériel du corps de SP est rendu obligatoire par le CCAB et celui-ci doit être saisi annuellement sur la plate-forme LODUR. La rédaction d'un inventaire annuelle constitue donc en aucun cas une charge de travail supplémentaire pour l'état-major du corps SP puisque celui-ci est déjà obligatoire.

Cet inventaire sera aussi un outil de gestion pour le Conseil communal qui n'a pas forcément de droit d'accès à la plateforme LODUR. Le caractère contraignant de l'inventaire annuel offre l'avantage de forcer à la transparence et augmente la confiance. Cela est important au vu des investissements futurs que le corps de SP prévoit.

M. Pierre-Yves Dietlin répond que le nombre à intégrer dans la commission avait été discuté au sein de la commission du feu mais il ne voit aucun inconvénient d'augmenter le nombre de 3 à 5. Pour ce qui est de l'inventaire, l'effectuer une fois par année ne constitue pas une charge de travail supplémentaire pour le corps de SP.

M. Raphaël Balestra en tant que remplaçant du commandant des sapeurs-pompiers est favorable aux propositions faites, confirmant que la surcharge de travail ne sera pas trop importante.

La parole n'étant plus demandée, les propositions de M. Stéphane Rey sont passées au vote :

« Les Conseillères et Conseillers généraux qui acceptent la modification au chapitre II article 2 et chapitre III article 12 du règlement organique du service de défense contre l'incendie et de lutte contre les éléments naturels, lèvent la main ».

Vote :

Approbation : 29 Avis contraire : 0 Abstention : 0

Les modifications sont acceptées par 29 voix.

La parole n'étant pas demandée, les membres du Conseil général sont priés de passer au vote à main levée sur le règlement dans son entier.

« Les Conseillères et Conseillers généraux qui approuvent le règlement organique du service de défense contre l'incendie et de lutte contre les éléments naturels avec les articles Chapitre II article 2 et Chapitre III article 12 modifiés, lèvent la main ».

Vote :

Approbation : 29 Avis contraire : 0 Abstention : 0

Le règlement du point 8 de l'ordre du jour est approuvé par 29 voix.

9. Approbation du règlement de la commune de Cheyres-Châbles sur les émoluments administratifs et les contributions de remplacement en matière d'aménagement du territoire et de constructions

« Y a-t-il une remarque concernant l'entrée en matière ? »

Le Président passe la parole à M. Jérôme Ruffieux pour la présentation de cet objet.

M. Jérôme Ruffieux rappelle que la fusion de notre commune implique que les règlements soient revus dans les 2 ans qui suivent.

Pour ce règlement, les principales modifications sont les suivantes :

- Article 4 b : procédure ordinaire : émolument de CHF 500.- au lieu de 2š de la valeur de la construction
- Article 4 c : émolument basé sur les tarifs horaires des conseillers au lieu d'un tarif fixé de CHF 30.-/heure.
- Article 4e, nouveau : à l'émolument administratif ajoutent les frais effectifs de publication dans la Feuille officielle du canton de Fribourg et dans les autres moyens de communication.

Il s'agit finalement d'une adaptation du règlement actuellement en vigueur.

La parole n'étant pas demandée, les membres du Conseil général sont priés de passer au vote à main levée.

« Les Conseillères et Conseillers généraux qui approuvent le règlement de la commune de Cheyres-Châbles sur les émoluments administratifs et les contributions de remplacement en matière d'aménagement du territoire et de constructions, lèvent la main ».

Vote :

Approbation : 29 Avis contraire : 0 Abstention : 0

Le règlement du point 9 de l'ordre du jour est approuvé par 29 voix.

10. Informations du Conseil communal

« Y a-t-il une remarque concernant l'entrée en matière ? »

La parole ne sera pas donnée aux Conseillères et Conseillers généraux durant ce point, s'ils le désirent, ils pourront revenir sur ces informations lors des « Divers ».

Parole est donnée à chaque Conseiller qui souhaite prendre la parole.

Mme Pascale Arnold : en ce qui concerne la crèche, des dysfonctionnements ont été constatés en fin d'année passée par les éducatrices, qui ont nécessité des actions concrètes de réajustement. Celles-ci ont conduit à des changements de personnel, à savoir d'une part de la responsable ainsi que d'éducatrices. Suite à ces changements, des mises au concours ont eu lieu pour remplacer ces postes. Les entretiens des candidates se sont faits dans la foulée. Le comité a nommé une nouvelle directrice. A noter que des nouvelles directives ont été éditées. Selon les exigences du canton, le poste de responsable a été changé en poste de directrice. Le comité a donc nommé directrice Mme Annick Bellatalla qui a repris le poste au 1^{er} mars dernier ; ainsi qu'une nouvelle assistante socio-éducative à 70% qui débutera à la reprise du mois d'août. Dans l'intervalle, donc depuis le début de l'année jusqu'aux vacances, ce poste vacant est occupé par une auxiliaire à 60%, le temps d'analyser les besoins réels de la crèche. Mme Pascale Arnold tient à préciser qu'à aucun moment la sécurité et le bien-être des enfants n'ont été menacés. Ces changements amèneront une équipe plus forte, restructurée, motivée et confiante pour les nouveaux défis à venir. Elle remercie encore le Conseil général d'avoir accepté le projet de la ferme Märki.

M. Jérôme Ruffieux : aimerait revenir sur un point suite à la prise de position sur le plan directeur cantonal. Une rencontre avec une délégation du Conseil communal et du Conseil d'Etat a eu lieu et deux points ont été acceptés. La première chose est que Cheyres-Châbles se trouvait dans un pôle touristique régional. La commune passerait dans un pôle touristique cantonal, ce qui signifie qu'elle serait liée avec Estavayer et Gletterens. La deuxième chose se rapporte au territoire d'urbanisation. Comme les deux plans d'aménagement évoluaient à des vitesses différentes, une discussion a eu lieu pour donner des possibilités d'extension de futures zones à bâtir sur le secteur de Châbles ; le Conseil d'Etat rentrerait en matière pour déplacer une partie des futures zones à bâtir situées dans les vignes à Cheyres sur Châbles. M. Jérôme Ruffieux tenait à faire part de ces informations.

M. Sébastien Schmid : donne des informations sur ses dicastères.

Centre sportif : l'inauguration a eu lieu samedi 26 mai 2018. Il tient sincèrement à remercier le comité du foot qui l'a aidé à organiser cette manifestation. Il y a eu beaucoup de monde, le repas de midi était fantastique, avec une météo clémente mis à part trois gouttes. L'inauguration était parfaite. Un grand merci au bureau Gilliéron ainsi qu'à ses collaborateurs pour leur présence quotidienne sur le chantier. Un grand merci aux maîtres d'état. Un grand bravo au comité du foot. Les locaux ont été testés et sont hyper fonctionnels. A six sept dans la buvette, personne ne se bouscule. Reste encore quelques travaux de finition et le bouclage définitif des comptes d'ici quelques semaines.

M. Sébastien Schmid fait état du budget: CHF 1'747'410.50 + CHF 27'044.35 = CHF 1'774'454.85 (contre CHF 1'828'000 budgétés). Deux postes en rouge dans les adjudications à ce jour. Le poste « Démolition » qui a été adjudiqué donc considéré comme dépensé. Les travaux ont commencé aujourd'hui. Le 2^{ème} poste « Aménagements extérieurs », les factures ne sont pas encore arrivées. Certains points ayant été supprimés, au final, on devrait être en-dessous. Quelques plus-values sont attendues par le sanitaire et l'électricien, mais après vérification, il reste une petite marge de manoeuvre.

Reste encore la rénovation de la buvette du tennis qui va commencer prochainement. Pour rappel, ces travaux comprendront la modification de la production d'eau chaude, la modification du système de douches, la rénovation de la cuisine (peut-être neuve), les peintures intérieures et extérieures.

Au niveau du bâtiment de la Sarcelle. L'année passée, le bâtiment a subi de gros dégâts dus à une tempête. Les bâches arrachées ont été remplacées et les portes des WC réparées (coûts pris en charge par l'ECAB) et la terrasse d'été a été refaite. Le gazon/terre a été dallé (financé au moyen du budget de fonctionnement).

Jumelage : suite à deux démissions, celle de Mme Corinne Berthoud et celle de M. Werner Blaser, M. Sébastien Schmid annonce la venue de Mme Jeannine Guillod qui reprendra la caisse et M. Sven Heberling qui reprendra le secrétariat. Le vendredi 6 juillet prochain, le Jumelage accueillera une vingtaine de St-Martialis à l'occasion de Festicheyres. Certains participeront en tant que bénévoles. N'hésitez pas à leur faire un petit coucou.

Tourisme : le 1^{er} août aura lieu à Cheyres cette année. Suite à la consultation qui a été menée au courant de l'année, le Conseil communal a décidé de procéder à un test avec une alternance. Donc en 2019, il aura lieu normalement à Châbles. Les Diablotins organiseront le traditionnel tournoi de pétanque à Cheyres cette année, puis la fête se déroulera à la plage avec la participation de la Jeunesse de Cheyres-Châbles qui s'occupera de l'animation du soir. Les Diablotins doivent transmettre un projet pour l'organisation 2019 à Châbles.

Tourisme encore : Cheyres-Châbles Tourisme est restructuré. Deux départs majeurs sont à signaler : Mme Marianne Pillonel, secrétaire/comptable qui part en retraite après 41 ans d'activité et M. Victor Frauchiger après 17 ans, ces dernières années comme Président. Mme Catherine Nobbs reprendra la Présidence et Mme Sandra Seuret a rejoint le comité. Une nouvelle secrétaire/comptable a été engagée. Il s'agit de Mme Stéphanie Petignat. Dès 2019, les taxes de séjour seront encaissées directement par l'UFT. Cheyres-Châbles Tourisme pourra donc se consacrer sur les moyens à mettre en place pour étoffer l'offre touristique et tout ce qui est lié à celle-ci.

Ports : la commune est toujours à la recherche d'un auxiliaire au port pour une période de deux mois, 2 jours par semaine.

Comptes du grand port : par rapport à 2016, M. Sébastien Schmid souhaite faire état de la situation :

Charges totales :	2016 : CHF 1'161'000	2017 : CHF 1'058'000	-9%
Produits :	2016 : CHF 1'426'000	2017 : CHF 1'572'000	+10%
Bénéfice brut :	2016 : CHF 265'000	2017 : CHF 514'000	+19.4%

Résultat : CHF 200'000 ont été enlevés du budget de fonctionnement.

Pourquoi ces différences ? Mis à part certains postes qui n'ont pas été utilisés (p.ex. machines), elles sont dues à plusieurs mises en place de règles de surveillance administrative. Moins d'intervenants également dans la chaîne de décision, plus rapide que les années passées et surtout moins coûteux.

Principales charges du grand port (comparatif 2016-2017):

- salaire + auxiliaire : augmentation de CHF 2'000.-. L'engagement d'un auxiliaire a été prolongé l'année passée mais après réflexion, il n'était pas nécessaire de le faire travailler jusqu'en septembre.
- Entretien et rénovation du port : (+ CHF 24'400) de gros problèmes sont survenus avec la partie Gestinergie (modules qui pilotent l'électricité sur les pontons). La capitainerie a été rénovée.
- Frais d'exploitation du port : - CHF 17'000
- Entretien bâtiment arrière plage : - CHF 18'000
- Eau énergie arrière plage : - CHF 4'17
- Entretien infrastructures périphériques : 2016 : CHF 2'800 2017 : CHF 10'600
- Frais de concession DDP : 2016 : CHF 92'600 2017 : CHF 98'600

Principales recettes du grand port :

- Taxes d'amarrage : stables, même montant sur les deux années (CHF 864'000)
- Carburant Vente Achat : même montant sur les deux années (CHF 39'000)
- Taxes places visiteurs 2016 : CHF 11'700 2017 : CHF 15'000
- Grutage, Kärcher, Hivernage 2016 : CHF 110'000 2017 : CHF 112'000
- Ventes de cartes Gestinergie 2016 : CHF 13'800 2017 : CHF 14'000
- Loyer et charges Sarcelle 2016 : CHF 99'547 2017 : CHF 121'000

M. Sébastien Schmid annonce la fin de sa présentation mais aussi la fin de son mandat.

Il s'exprime en ces mots :

« Nous devons accepter la fin d'une chose avant de commencer à construire quelque chose de nouveau. La fin d'une histoire c'est juste le moment où arrive le dénouement, la résolution du conflit. Ne jugez pas mes choix sans connaître mes raisons ! ».

Ayant fait ses premiers pas à Cheyres en 1973, à un an, sa famille s'y installe, tant elle adore le village. Il y grandit et y fait ses écoles, les activités et le sport. A sa majorité, il participe immédiatement à la vie politique au travers des assemblées communales. En 2000, il prend ses premières fonctions élu au sein de la commission financière. En 2010, ses convictions le poussent à changer quelque chose. Il lance l'initiative pour l'introduction d'un Conseil général contre vents et marées, mais surtout contre l'avis du Conseil communal. Il a été membre du bureau, scrutateur, Vice-président, Président du Conseil général, Président de la commission de communication, membre de la commission de naturalisations et par-dessus tout, chef de groupe. M. Sébastien Schmid avoue aimer ce qu'il fait et faire progresser son village. Il s'est battu pour la fusion de Cheyres-Châbles contre l'avis des élus. Le peuple a tranché et a soutenu l'initiative. En 2016, M. Nicolas Pythoud lui demande de se mettre en liste au Conseil communal. M. Schmid le fait sans hésiter ou presque. Il veut tellement que les choses changent et à son grand étonnement, est élu à la majorité absolue, au premier tour avec son colistier Nicolas. Le peuple ayant pris peur ou ayant été influencé au deuxième tour. Avant ces élections, son collègue et syndic prétend ne jamais pouvoir travailler avec lui mais il n'en tient pas compte. Il lui demande juste pourquoi il pense cela et s'il se présente malgré tout pour le second tour. Le 1^{er} janvier 2017, M. Sébastien Schmid prend avec lui les nouvelles fonctions mais se dit mal à l'aise et affecté par les problèmes de probité au sein du Conseil. Il en parle alors en toute franchise auprès de ses collègues mais n'a pas disposé de bons retours. Les lanceurs d'alerte l'avaient eu. Rapidement confronté à un problème de confiance, est venu ajouter, semaines après semaines, les problèmes de rémunérations de l'ancien Conseil et pour clore le spectacle, un rapport préfectoral incomplet et étonnant dans sa conclusion. Naît alors chez lui des interrogations nouvelles et une perte de confiance. Y avait-il trop d'argent dans notre commune pour se permettre de faire n'importe quoi sous la protection de l'autorité de surveillance. Il déclare avoir fait le deuil aujourd'hui de tout cela, mais difficilement. Par hasard en étudiant les comptes 2016-2015, il se rend compte que pas tout le monde n'est logé à la même enseigne en ce qui concerne le paiement des salaires 2017. Sans se démunir, certains de ses collègues se justifient de ne pas vouloir tout se dire. Il croit bien ce jour-là ne pas pouvoir revenir en ces lieux. L'autorité de surveillance est alors informée mais ne souhaite pas intervenir, provoquant une nouvelle crise de confiance qui marque les esprits de la minorité du Conseil. M. Sébastien Schmid déclare avoir fait de la politique par amour, pour sa commune et il la quittera également par amour. La courtoisie existe certes entre Conseillers mais la confiance est rompue. L'ambiance est déplorable depuis le début. Trop de cachotteries et trop de mensonges. On ne se parle pas en dehors du Conseil, on ne partage pas un verre. Certes ce n'est pas obligatoire mais quand bien même plus sympathique. La collégialité ne fonctionne pas non plus. Evincé des jubilés des Aînés de la commune malgré que ce soit son dicastère, il avoue

combien il aurait apprécié féliciter ces gens qui l'ont connu petit. Il a aussi été évincé des discussions avec le personnel rattaché à ses dicastères alors même qu'il avait réalisé leurs qualifications avec bon nombre de choses à leur dire. Malheureusement, ils en ont voulu autrement au grand étonnement du personnel. Après les premières démissions mais surtout après celle de M. Nicolas Pythoud, M. Sébastien Schmid propose de reparler du problème de fonds, mais sans succès. Il avoue avoir adoré travailler au contact de la population dans ses dicastères. Quand on a sa vision de service et son intégration, cela aurait dû être un bonheur. Ce Conseil communal est lourd est pesant pour lui. La diversité est une richesse mais là, c'est une question de fonctionnement, de management d'éthique et de manque de confiance. M. Sébastien Schmid déclare savoir qui il est, d'où il vient et a sa conscience pour lui. Il sait aussi qu'il n'est pas parfait. Sa démission représente le plus gros échec de sa vie, un échec cuisant. Il se dit seul dans ces moments-là. Aujourd'hui il ne sait plus quoi comprendre quand la majorité de ses collègues ne répondent pratiquement plus à ses mails. N'est-il plus le bienvenu ? Ce soir, il participe à sa dernière séance du Conseil général. Il a la chance que cette mission qui représentait pas loin 25% de son temps n'est pas vitale, ni élémentaire. Ce qui lui permet d'être maître de ses décisions sans influence. Que ceux qui cautionnent et qui ont cautionné, qui en ont besoin ont intérêt de se mettre en liste. Il laisse vacants les ports, les bâtiments communaux, le tourisme, le jumelage, la culture, les Aînés, une place à la commission d'aménagement, à la commission d'harmonisation, à la commission de la ferme Märki, etc. Il discutera bien-sûr de la date définitive de son départ auprès de ses collègues après son voyage pour affaires à l'étranger demain matin. Ils auront toute la semaine pour lui indiquer la nouvelle répartition, provisoire afin qu'il puisse transmettre ses dossiers dans de bonnes conditions. Il consacra son temps ensuite à sa santé qui en a bien besoin, à ses enfants et à son épouse qu'il adore et à son entreprise qui le nourrit chaque jour et qui est visible de tous. Il termine en remerciant toute l'assemblée de l'avoir écouté. Il se tourne vers M. Christian Cornioley, qui est nouvellement élu, lui conseillant de se battre, sans se décourager. Il s'adresse ensuite à M. Fabien Monney qu'il remercie pour son soutien, relevant que leur vision pour notre commune est identique, leur sensibilité également. Merci au personnel communal qui l'a accompagné et compris. Merci Florian, merci Fatima, merci Corinne. Un merci particulier pour Laetitia qui l'a appuyé pour la gestion des ports et à Danielle pour la gestion des bâtiments. A François pour les discussions ouvertes et animées sur les finances communales. Mais celle qui l'a marqué le plus, c'est Véro. Elle a encaissé, elle a subi les divergences et l'ambiance : « Véro, tu fais partie des gens compétents que j'ai rencontrés dans ma vie et je ne t'oublierai jamais. Courage à toi pour la suite ». Une pensée également pour les employés de la voirie et de la déchetterie qu'il côtoie depuis plus de quarante ans et enfin un merci à Antoine, le capitaine du port. « Merci à tous et au revoir ».

M. Christian Cornioley : il remercie M. Sébastien Schmid pour son message et tient officiellement à remercier ses collègues du Conseil communal qui l'ont très bien accueilli dans sa nouvelle fonction ainsi que les Conseillers pour leur soutien. Il sait que beaucoup de travail l'attend mais l'exercice promet d'être passionnant. Il s'engage dans tous les cas de faire de son mieux. Il passe à la présentation d'un « bulletin météo » des routes :

Par l'illustration d'un soleil, M. Christian Cornioley relève la qualité et la sécurité au niveau de la mobilité. Essentiellement pour l'instant sur le village de Cheyres. Un nuage cependant en raison des feux rouges que les travaux occasionnent au centre du village de Cheyres. Deux messages sont essentiels : il s'agit de respecter la signalisation et veiller à la sécurité du personnel travaillant sur les chantiers. Alors soyons exemplaires. A partir du 1^{er} mai, M. Cornioley a dû reprendre les dossiers, le train étant en marche, il était compliqué pour lui de rattraper le convoi lancé à vive allure. Il souhaite partager les éléments clé des chantiers en cours :

1. La réfection du chemin des Grèves - Étape 2

- Route ouverte => début juin
- Revêtement définitif => été 2019
- Mme Dominique Rosset Blanc => suit et termine le dossier

2. Le giratoire de la Condémine

- Début des travaux => 20 août 2018
- Fin des travaux => 21 décembre 2018
- Revêtement définitif => été 2019

3. L'axe 2500 rte cantonale - traversée de Cheyres

- Pose du revêtement phono absorbant (diminution de 50% du bruit) => fin juin

- Mettre en conformité l'éclairage public => passage piétons par la pose d'un candélabre de chaque côté du passage
- Réparation des canalisations des eaux usées EU

Et des suites à donner sur des chantiers futurs :

1. Poursuivre le changement du parc de l'éclairage public (renouvellement des candélabres)
2. Etudier la proposition de l'aménagement d'un chemin pédestre reliant Cheyres et Châbles (proposition CG du 19 mars 2018)
3. Réfection de la piste cyclable

11. Informations du Conseil général

« Y a-t-il une remarque concernant l'entrée en matière ? »

Informations du bureau :

Le Président prévient que chaque président de commission a reçu les formulaires à remplir concernant les rémunérations ainsi que la procédure. Le délai de remise de ces formulaires au bureau communal est fixé au 30 juin.

Il profite de l'occasion pour signaler les prochaines manifestations dans la commune notamment : Le Tir en campagne du 7 au 10 juin et Festicheyres du 6 au 8 juillet 2018. Il invite chacun à y participer pour faire de nouvelles connaissances dans un cadre sympathique. Il s'agit aussi d'un soutien envers les organisateurs pour le travail considérable qu'ils fournissent.

Il donne la parole aux présidents des commissions qui désirent communiquer des informations sur le travail de leur commission.

Commission financière : M. Daniel Chanez informe que le 02.05.2018, la commission financière a nommé M. Philippe Rapo vice-président de la commission financière, en remplacement de M. Patrick Chanez.

Durant sa séance du 03.05.2018, la commission financière a une nouvelle fois procédé au contrôle de la rémunération du Conseil communal. Si aucune irrégularité n'a été constatée, il serait néanmoins souhaitable que la date de signature des documents figure sur les décomptes ainsi que la date d'impression du document.

Le nombre d'heures effectuées par le Conseil communal (environ 10 heures par conseiller par semaine) préoccupe la commission, non pas pour ce qui est des dépenses, mais plutôt pour le bien-être des conseillers et l'intérêt général de la commune en cas d'absence ou de changement de conseiller. Il serait souhaitable que les conseillers puissent se décharger davantage des activités opérationnelles afin de se concentrer sur les tâches essentielles. Un exemple, le port : ce dicastère représente environ 10% des recettes de la commune et repose sur les épaules d'une seule personne. Pourquoi ne pas examiner la possibilité de créer un comité du port ?

Dans sa séance du 03.05.2018, la commission financière a donné son aval à un dépassement de budget pour le mur du cimetière (montant CHF 8'000), sur demande écrite et justifiée du Conseil communal.

Par ailleurs, l'analyse des comptes 2017 a permis à la commission financière de mettre encore en évidence les points suivants :

- Les pompiers : l'augmentation des soldes peut être justifiée par l'augmentation de l'effectif; la commission n'a néanmoins pas vu de corrélation avec les frais de cours et d'instruction.
- La crèche : la commission s'est interrogée sur le rôle du comité de la crèche. Actuellement, il repose déjà en partie sur la commune. Pourquoi ne pas le dissoudre et l'intégrer directement dans la commune ?
- Les sociétés à but sportif et/ou culturel ne profitent pas suffisamment du soutien de la commune. Or, il s'agit là de la vie de notre commune. De même, il serait louable que la commune mette des locaux à disposition des sociétés locales, gratuitement.

Commission de naturalisations :

Mme Magali Chanez informe que la commission a rencontré en date du 23 mars 2018, la

famille Camaj de Châbles, dans le cadre de sa demande de naturalisation ordinaire. Au vu de l'analyse du dossier et des réponses satisfaisantes obtenues par les requérants, la commission a donné un préavis favorable pour cette demande. Pas d'autre demande sont à signaler.

12. Divers

« Y a-t-il une remarque concernant l'entrée en matière ? »

Suivi des questions et propositions de la séance précédente : le Président signale qu'une fois n'est pas coutume, aucun point n'est en suspens.

M. Bernard Pochon tient à remercier M. Sébastien Schmid pour son passage au Conseil communal même s'il a été trop bref. Merci pour tout le travail fourni, les résultats ont pu être aperçus samedi. Il poursuit en soumettant une **proposition** formelle pour une délégation de compétence au Conseil communal concernant les investissements relatifs à l'ERES à hauteur de CHF 20'000.-.

Le Président prend note de cette proposition et informe qu'elle sera débattue lors de la prochaine assemblée.

Question de Mme Jeanne-Antide Pillonel concernant la déchetterie. Pourquoi le container des Pampers a été déplacé à l'intérieur de la déchetterie, entraînant la restriction de déposes aux heures d'ouverture de la déchetterie (et non plus 24h sur 24) ?

Mme Pascale Arnold répond que cette décision a été prise effectivement par le Conseil communal courant mars suite à une observation des employés de la déchetterie qui ont constaté que des véhicules inconnus venaient déposer des Pampers. La commune ne dispose pas de système de contrôle, mais depuis janvier 2018, il s'avère que le dépôt des Pampers chez Goutte par les citoyens de la commune de Estavayer est devenu un service payant. Il y a quand même 4 jours durant lesquels le dépôt est possible.

Mme Jeanne-Antide Pillonel tient à souligner que ce procédé la gêne car il signifie finalement que tous les gens sont des malhonnêtes.

Mme Pascale Arnold précise qu'une information a été transmise aux citoyens en mars pour leur demander de se munir de leur carte de compacteur pour entrer dans le site. En raison de l'augmentation de la population et les touristes avec des plaques d'immatriculation d'autres cantons, il devient difficile pour les employés de la déchetterie de connaître tout le monde. Des contrôles sont devenus obligatoires, c'est malheureux elle en convient, mais la commune n'a pas trouvé d'autres solutions pour l'instant.

Question de Mme Céline Michel qui souhaite rebondir sur les routes. Elle fait référence à la piste cyclable qui se trouve sous le Moulin. Beaucoup de cyclistes empruntent ce tracé qui est constitué de cailloux parfois de grosses tailles, ce qui le rend dangereux. Beaucoup descendent du vélo, certains enfants chutent aussi. Serait-il possible de remettre ce chemin peu praticable en état ?

M Christian Cornioley répond que ce point a été mis en évidence lors de son intervention. Il aurait dû effectivement préciser qu'il s'agissait de la piste cyclable « Sous la bergerie ». Sa réfection est donc prévue.

Mme Céline Michel profite de soulever un second problème, relatif aux routes, qui revient souvent. Il s'agit de la route de Crevel. Maintenant qu'il y a un nouveau centre sportif, il serait temps de s'atteler à ce tracé dont la visibilité est mauvaise à certains endroits, le croisement de voitures n'est pas possible à d'autres endroits. Sa **question** est de savoir si la réfection de cette route est prévue à court, moyen ou à long terme.

M. Christian Cornioley pense lui-même qu'une réfection est nécessaire mais concrètement en relisant le plan des investissements, il a constaté que rien ne figure sur la législation. Il faut relancer le débat.

M. Jérôme Ruffieux complète cette réponse en informant que pour l'instant, une zone à 30km/h est prévue en Crevel, ainsi que des dos d'âne.

Une dernière **question** concerne les fontaines. Donnant suite à plusieurs interpellations de citoyens, Mme Céline Michel demande à quel moment les fontaines de Cheyres et de Châbles seront dotées d'eau potable. En effet, elles portent toutes l'écriteau « eau non potable ».

M. Christian Cornioley répond que sa famille a vécu une mauvaise expérience à ce niveau qui a duré deux ans et bien que l'eau ne soit pas son dicastère, il pense qu'il est important de se soucier de l'eau. Des contrôles ont lieu fréquemment. Il est vrai que la mention « eau non potable » figurant sur les fontaines n'est pas exacte puisque l'eau est potable. Comment expliquer alors à un enfant qu'il peut boire l'eau même si le panneau indique le contraire ? Ça n'a pas de sens ! Ce sujet est à clarifier avec notre responsable des eaux.

Question de Mme Janine Grandgirard concernant les feux aux passages piétons qui avaient été demandés en séance de CG lors de la précédente législature. Elle a constaté dans les comptes que le compte 620.501.3. « Feux de signalisation » prévoit un montant de CHF 16'000.-. En quelle année vont être posés ces feux ?

Mme Dominique Rosset Blanc s'avance avec précaution pour dire que le Service cantonal des routes ne privilégie pas les feux dans les villages, sur les tronçons cantonaux. Dans tous les cas, cette question a été mentionnée auprès de l'ingénieur et Mme Rosset Blanc pourra donner des informations plus précises une prochaine fois.

Mme Corinne Berthoud a une **proposition** à soumettre. Elle se rapporte au terrain se trouvant à côté de la déchetterie qui est actuellement à vendre. Les finances de la commune étant saines, elle se demande si la commune ne pourrait pas acquérir ce terrain pour accueillir un jour pourquoi pas les locaux de la voirie ou autre, puisque c'est une zone industrielle.

Remarque de Mme Magali Chanez qui souhaite remercier M. Sébastien Schmid. Elle trouve regrettable que des personnes compétentes et investies démissionnent les unes après les autres. Si elle prend la parole ce soir, c'est pour dire que ces démissions doivent nous faire réfléchir. Des personnes se démotivent, se découragent. Chaque Conseiller doit être interpellé et doit se rappeler que tous évoluent ensemble dans un but commun, faire de la commune un endroit dans lequel il fait bon vivre. Travaillons main dans la main en dépassant nos intérêts personnels. Des erreurs peuvent être commises en tant que milicien, personne n'est à l'abri d'une maladresse ou d'une ignorance qui doit être reconnue avec humilité et accueillie avec compréhension. N'hésitons pas à nous remettre en question ou à présenter des excuses. Les démissions sont toujours regrettables mais respectables. La vie privée, professionnelle et la santé font qu'il n'est parfois plus possible de continuer un mandat. Un climat serein, une bonne collaboration, un respect, une ambiance détendue aident à garder le plaisir et l'envie de participer à la vie de la communauté. Faisons en sorte que nous ayons du plaisir à travailler ensemble, dans la confiance pour le bien de notre commune. Mme Magali Chanez remercie à titre personnel M. Sébastien Schmid pour son engagement, sachant qu'il s'est investi corps et âme, parfois au détriment de sa vie personnelle et professionnelle. Elle lui souhaite une bonne continuation; d'autres auront la chance de pouvoir profiter de ses compétences.

Mme Janine Grandgirard prend la parole pour remercier également Sébastien. En tant que cheffe de liste du groupe « Entente communale », elle voudrait lui adresser ses remerciements pour son dévouement et son implication à la cause politique de la commune. Si ce soir la séance réunit des membres de Cheyres et de Châbles, c'est grâce à sa volonté de créer un Conseil général, mais aussi son souhait de fusionner les deux communes. Cette situation est regrettable, c'est vraiment un gâchis. Il s'agit de la deuxième démission d'un Conseiller communal en moins de trois mois et trois Conseillers généraux ont aussi quitté le navire depuis le début de la législature. Ce n'est clairement pas normal. Personne n'est parfait elle en convient et personne ne fait jamais tout juste. Mais maintenant, elle pense que l'Exécutif doit se demander s'il est vraiment habilité à gérer cette commune.

Remarque de M. Stéphane Rey à propos des Pampers à la déchetterie. Il trouve regrettable qu'on pénalise les citoyens qui se font passer pour des tricheurs. Selon lui, il aurait été plus sensé de faire un monitoring afin d'observer si une augmentation était évidente, au lieu de prendre ce genre de mesure quelque peu disproportionnée.

Question de M. Stéphane Rey à propos de la pose de feux aux passages piétons. Ne pourrait-on pas profiter du chantier de réfection de la route cantonale pour poser des tubes aux endroits critiques, pour autant que les coûts ne soient pas exagérés ?

M. Christian Cornioley le remercie pour la pertinence de sa question. Une séance est prévue avec l'ingénieur après-demain. Cet élément sera soumis lors de cette entrevue.

Remarque de M. Sébastien Poretti qui intervient et remercie M. Sébastien Schmid. Il prévient que si aucun autre candidat ne se manifeste pour les élections complémentaires au Conseil communal, un membre de la liste « Engagement » se portera candidat. A titre personnel, M. Poretti a confiance en l'avenir avec la nomination de M. Christian Cornioley, ainsi que les nouveaux Conseillers généraux. Il a retrouvé du plaisir lors de la dernière séance d'information lors de laquelle des débats intéressants se sont déroulés, notamment pour la ferme Märki. Il ne faut pas regarder le passé mais se tourner vers l'avenir pleinement confiant !

M. Philippe Pillonel a une **question** qui concerne le point de vue à Cheyres. Il avait demandé il y a une année au Conseil communal de réfléchir au réaménagement, notamment à la réfection du gril. Mais rien n'a bougé. A l'apogée de la période touristique qui sera dense, quelles mesures ont été entreprises pour la réfection de ce site ?

M. Sébastien Schmid répond qu'en collaboration avec M. Fabien Monney, ils devaient s'occuper du site ainsi que le Crêt à Châbles et trouver la meilleure solution pour avoir du matériel solide et indestructible. M. Fabien Monney a fait son projet sans intégrer le point de vue. M. Sébastien Schmid a donc passé commande d'un brasero pour faire les grillades.

Cette réponse ne satisfait pas M. Philippe Pillonel. Il pense que ce genre de matériel n'est pas assez solide. Il manquera très vite des pièces ou il sera de nouveau endommagé.

M. Sébastien Schmid répond que le matériel est très solide et très lourd, composé d'un seul bloc, en fonte. La grille au-dessus sera attachée au moyen d'une chaîne pour ne pas qu'elle puisse disparaître.

M. Philippe Pillonel demande alors que le Conseil communal mette en place un système de contrôle un peu plus sérieux, avec des employés qui se rendent régulièrement sur place pour vérifier la propreté. Il retrouve souvent des mégots ou des papiers dans ses vignes et pour l'image de la commune, c'est inacceptable.

M. Pierre Morax a une **question** concernant le chemin de la bergerie. Ne pourrait-on pas profiter du chantier du chemin des Grèves puisque les machines sont là, pour refaire ce tronçon encore cette année ?

M. Christian Cornioley n'a pas la réponse ce soir mais va s'y atteler.

Même s'il y a eu des désaccords parfois, M. Pierre Morax tient à féliciter M. Sébastien Schmid pour le travail méticuleux effectué durant son mandat. Il n'en revient toujours pas des chiffres qui ont été articulés ce soir concernant le port. Il y a eu un comité avant, ce n'est peut-être pas la solution d'en remettre un en fonction, mais il espère qu'il y ait une personne compétente pour s'occuper de ce dicastère.

La parole n'étant plus demandée, le Président remercie les membres du Conseil communal et du Conseil général, le public qui a répondu présent ainsi que la presse et invite toutes les personnes présentes à prendre le verre de l'amitié. Il clôt la séance à 22h59.

Pour le bureau du Conseil général
 Le Président : La secrétaire :
 Florian Monney Danielle Bise

Cheyres, le 12 juin 2018

La prochaine séance du Conseil général aura lieu le lundi 8 octobre 2018, à 20h, à Châbles.